

TAXE DE SÉJOUR – CERTIFICAT D'EXONÉRATION

(Personnel appartenant à la police d'État et aux autres forces armées qui exercent des activités d'ordre public et de sécurité, tel que défini dans le Recueil consolidé de la sécurité publique RD n° 773 du 18 juin 1931 et le Règlement d'application suivant 1940, n° 635 (Article 5, par. 1 du Règlement sur la taxe de séjour approuvé sur décision du Conseil Municipal numéro 97 du 21 décembre 2017)

JE SOUSSIGNÉ/ÉE _____

NÉ/É À _____ PROV. _____

LE ____/____/____ DOMICILIÉ/ÉE À _____ PROV. ____

RUE/PLACE _____ N. ____ CP _____

TÉL _____ E-MAIL _____

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| CODE FISCAL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Conscient qu'avec la décision du Conseil Municipal N. 97 di 21/12/2017 la Municipalité de Abbadia San Salvatore a institué la taxe de séjour prévue par l'art. 4 du D.Lgs. 23/2011, à partir du 20/02/2018

DÉCLARE

AVOIR SÉJOURNÉ DU _____ AU _____ AUPRÈS DE LA

STRUCTURE RÉCEPTIVE _____

EN QUALITÉ DE PERSONNEL APPARTENANT À LA POLICE D'ÉTAT ET AUX AUTRES FORCES ARMÉES QUI EXERCENT DES ACTIVITÉS D'ORDRE PUBLIC ET DE SÉCURITÉ, TEL QUE DÉFINI DANS LE RECUEIL CONSOLIDÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE RD N° 773 DU 18 JUIN 1931 ET LE RÈGLEMENT D'APPLICATION SUIVANT 1940, N° 635.

Le déclarant a signé la présente déclaration, options et informations comprises, conscient des sanctions pénales qu'il encourt en cas de déclarations mensongères, conformément aux prescriptions de l'article 76 du DPR 445/2000 et conscient qu'en cas de déclarations mensongères, il/elle ne peut plus bénéficier des avantages dérivant de la mesure prise sur la base de la déclaration, tel que prévu par l'article 75 du DPR 445/2000.

Le présent certificat est délivré sur la base des articles 46 et 47 du DPR n. 445 de l'an 2000 et modifications suivantes.

Note d'information ex. art. 13 Décret Législatif N. 196/2003 pour le traitement des données personnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 13 du Décret Législatif n. 196 du 30 juin 2003, la Municipalité de Abbadia San Salvatore, en tant que personnalité juridique Titulaire et Responsable du traitement des données personnelles, vous informe que les informations que vous nous avez fournies seront traitées, même avec des instruments informatiques, dans la limite de la réglementation en vigueur, uniquement pour les finalités prévues par la présente mesure. Le gérant de la structure réceptive est tenu de conserver pendant cinq ans ledit certificat, afin de permettre à la Municipalité de Abbadia San Salvatore, agissant en tant que titulaire du traitement des données qui y sont fournies, d'effectuer les contrôles fiscaux nécessaires.

Dans le cadre de ce même traitement, vous aurez la faculté d'exercer vos droits aux termes de l'article 7 du Décret Législatif n. 196/2003.

(lieu et date) _____

Lu et approuvé _____

NOTES :

ANNEXES: copie de la pièce d'identité du déclarant

DATE _____

SIGNATURE _____